

21 déc 2021 -23:34

Conseil des ministres du 21 décembre 2021

Un Conseil des ministres a eu lieu par procédure électronique le mardi 21 décembre 2021 sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris la décision suivante :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Céline Thijs
Service Rédaction
+32 476 57 00 96
celine.thijs@premier.fed.be

21 déc 2021 -23:34

Appartient à Conseil des ministres du 21 décembre 2021

Accord de coopération d'exécution concernant le Covid Safe Ticket

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé une modification à l'accord de coopération d'exécution concernant le Covid Safe Ticket (CST).

Cette modification permet les mesures suivantes :

- l'utilisation d'un accessoire alternatif, comme par exemple un bracelet, pour permettre aux différents secteurs d'effectuer un contrôle central du CST, appliquer l'accessoire puis contrôler uniquement l'accessoire pendant une durée limitée
- la validité immédiate de la lecture dans le CST du certificat de vaccination après la vaccination de rappel (booster)
- l'utilisation du CST avec, en plus, un autotest dans les discothèques et les dancings où l'utilisation d'un masque buccal peut être omis

Projet d'accord de coopération d'exécution visant à la modification de l'accord de coopération d'exécution du 15 octobre 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement des données liées au certificat COVID numérique de l'UE et au COVID Safe Ticket, le PLF et le traitement des données à caractère personnel des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants vivant ou résidant à l'étranger qui effectuent des activités en Belgique

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique

Rue de la Loi, 23

1000 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel

Porte-parole (FR)

+32 494 50 88 98

france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans

Porte-parole (NL)

+32 495 25 47 24

jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be